

Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico
Herausgeber: Association Pro Aventico (Avenches)
Band: 38 (1996)

Artikel: Un nouveau flamen chez les Helvètes
Autor: Bielman, Anne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-245755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un nouveau *flamen* chez les Helvètes

Anne BIELMAN

Résumé

L'article traite d'une petite plaquette de bronze exposée depuis longtemps au Musée. Il s'agit d'une dédicace à Mars Caisivus gravée sur un fragment de bronze en réemploi (un grand R est inscrit au verso); des indices font remonter le document au III^e s.; une relecture attentive permet d'affirmer que le dédicant, Pomp (-eius ou -onius) Optatus, était flamen Augusti, prêtre du culte impérial municipal. Ce document vient s'ajouter aux cinq autres témoignages de prêtres impériaux attestés dans la cité des Helvètes (*CIL* XIII 5063 pour Caius Iulius Camillus, *CIL*

XIII 5102, 5103, 5104 pour Tiberius Iulius Abucinus, *CIL* XIII 5064 pour Iulia Festilla). Il offre l'occasion de rappeler les caractéristiques des flamines et des flaminiques dans les Trois Gaules et en Germanie: au début du processus de romanisation (I^{er} s.-début du II^e s.), ces prêtres issus de l'élite indigène romanisée ont favorisé l'adoption de modèles romains dans leurs cités; dès la fin du II^e s., le flaminat, accessible à des individus d'extraction plus modeste, fut perçu comme un tremplin social.

Zusammenfassung

S seit langer Zeit wird im Museum von Avenches eine kleine, sekundär verzinnte Bronzetafel aufbewahrt, die auf der Vorderseite eine Weihinschrift an *Mars Caisivus* trägt. Es handelt sich dabei um einen wiederverwendeten Teil einer Bronzetafel, auf deren Rückseite als einziger Rest der ursprünglichen Inschrift ein grosses R erhalten ist. Aus verschiedenen Gründen kann man die Zweitinschrift ins 3. Jh. datieren. Die Neulesung des Textes macht deutlich, dass der Weihende, *Pomp(-eius oder -onius)*, ein *fl(amen) Aug(usti)*, ein Priester des Kaiserultes war. Die Inschrift ist damit der sechste Beleg für dieses Amt in Aventicum. Die

Neulesung der Inschrift wird zum Anlass genommen, die Eigentümlichkeiten dieses Priesteramtes – es gab Kaiserpriester und auch Kaiserpriesterinnen – in den gallischen und germanischen Provinzen zu untersuchen. Zu Beginn des Romanisierungsprozesses (1. und Anfang des 2. Jh.) sind die Inhaber des Priesteramtes, das nach römischem Muster in den Städten eingeführt wurde, aus der einheimischen Elite hervorgegangen und haben ihrerseits die Romanisierung gefördert; seit dem späten 2. Jh. hatten auch Personen einfacherer Herkunft Zugang zum Flaminat, das als Sprungbrett für den sozialen Aufstieg dienen konnte.

Des éléments neufs concernant l'histoire d'une cité n'apparaissent pas seulement grâce à la découverte de nouveaux témoignages archéologiques. Un réexamen attentif de documents connus de longue date peut faire surgir des informations inédites.

L'inscription

C'est ce qui s'est produit avec une petite plaquette rectangulaire en bronze étamé (dimensions: 3,7 x 6,7 x 0,2 cm) découverte à Avenches le 10 janvier 1908, lors des fouilles conduites par François Jomini, dans l'égout qui traversait l'*insula* 29, à proximité des thermes de Perruet et du forum antique¹; elle est exposée depuis fort longtemps dans une vitrine du Musée romain². La plaquette porte une dédicace à Mars Caisivus. Ce texte a été gravé sur un mor-

ceau de bronze réemployé car la plaquette révèle au verso un grand *R* qui appartenait vraisemblablement à une inscription romaine de dimensions importantes³. La facture de la plaquette est d'ailleurs d'assez médiocre qualité; ainsi à la ligne 3, une faute pourtant aisée à effacer, puisque le graveur a écrit *FX STIPE* au lieu de *EX STIPE*, n'a pas été corrigée. Puisqu'elle a été gravée sur une plaque de réemploi, l'inscription remonte au plus tôt au II^e s., voire plus sûrement encore au III^e s. ap. J.-C.

Les deux premières lignes, qui comportent le nom de la divinité honorée et le nom du dédicant, se lisent assez aisément: *Mart[i] Caisiv[o] | Pomp (eius?) Optatus*.

Le dieu Mars est paré ici d'un adjectif qualificatif dont on ne connaît aucune autre attestation. L'étymologie de ce mot pourrait remonter à la racine gauloise *cais- qui signifie «enclos, palissade». Mars Caisivus serait alors honoré en tant que divinité protectrice d'une forteresse ou d'un sanctuaire⁴.

En ce qui concerne le nom du dédicant, son gentilice abrégé *Pomp.* peut être complété soit en *Pompeius* soit en *Pomponius*, deux gentilices fréquents dans le monde gallo-romain, mais le premier l'emporte sur le second⁵; le gentilice *Pompeius* apparaît d'ailleurs à trois reprises dans les inscriptions d'Avenches⁶; Optatus est un *cognomen* également bien attesté en Gaule, en Narbonnaise surtout⁷.

La combinaison de différents éléments – absence de *prae-nomen* pour le dédicant, gentilice répandu dans les Gaules, *cognomen* largement attesté dans les milieux d'affranchis⁸, offrande de qualité modeste⁹ faite à une divinité à forte connotation indigène – permet d'esquisser l'hypothétique profil du personnage: actif dans le courant du III^e s., d'origine gallo-romaine, il appartenait probablement à la classe moyenne.



Fig. 1a et b. Plaque en bronze. Inv. 1908/4638. Ech. 1:1. Dessin: M. Gerber.

Mart[i] Caisiv[o] | Pomp(eius?) Optatus | fl(amen) Aug(usti) {e}x stip(e).

A Mars Caisivus. Pompeius (?) Optatus, prêtre du culte impérial, a fait faire (cette statuette?) à la suite d'une collecte.

¹ Pour le contexte archéologique de ces fouilles, cf. M. BOSSERT, M. FUCHS, De l'ancien sur le forum d'Avenches, *BPA* 31, 1989, p. 41-42. M. FUCHS, La mosaïque de Marcien, Flavius d'Avenches, *Fifth International Colloquium on Ancient Mosaics (Bath, 5-12 sept. 1987)*, Ann Arbor, 1994, p. 123-134, en part. 124-126, 129-131.

² N° inv. 1908/4638.

³ Le bord inférieur de la plaquette correspond à l'un des bords de la plaque originale dans laquelle a été taillée la plaquette. Cela signifie, si l'on retourne la plaquette, que le *R* du verso était au début d'une ligne de texte.

⁴ Cf. A. MONTAVON, *Surnoms indigènes de Mars et de Mercure dans les Trois Gaules, en Narbonnaise, en Germanie inférieure et supérieure et en Bretagne. Approche onomastique et géographique*. Travail inédit, Université de Lausanne, 1996.

⁵ Pompeius est particulièrement répandu en Gaule Narbonnaise; il est nettement plus fréquent dans les Trois Gaules et en Germanie que le gentilice *Pomponius*; cf. A. MONIU, *Nomenclator provinciarum Europae latinarum*, Budapest, 1983, p. 228.

⁶ Pompeia Gemella et Pompeia Dicaea: CIL XIII 5138 (R. FREI-STOLBA, A. BIELMAN, *Musée romain d'Avenches. Les inscriptions. Textes, traduction et commentaire*. Doc. du Musée romain d'Avenches 1, Lausanne, 1996, n° 3); Pompeia Hospita: CIL XIII 5157; G. WALSER, *Römische Inschriften in der Schweiz*, II (Bern, 1980), 120.

⁷ M II 1983 (*supra* note 5), p. 209.

⁸ Cf. I. KAJANTO, *The Latin Cognomina*, Helsinki, 1965, p. 75, 77, 296.

⁹ Cf. *infra*, p. 55.

P I ou F L?

C'est la lecture de la troisième ligne du texte qui motive cet article. La compréhension de cette ligne a, en effet, été tributaire du déchiffrement erroné communiqué par F. Jomini, le conservateur du Musée, dans son rapport sur les fouilles de 1908¹⁰. A la suite de F. Jomini et d'autres éminents épigraphistes consultés, tels W. Wavre, W. Cart, O. Hirschfeld et E. Ritterling, les premiers éditeurs de l'inscription¹¹ ont été amenés à lire les lettres *P I* au début de la ligne 3. Le texte se présentait ainsi pour eux sous la forme: P I AUG EX STIPE. Ils ont alors complété la formule P I AUG en *p(ro) i(ncolumitate) Aug(usti)*. Si la formule *pro incolumitate Augusti* (ou *pro incolumitate imperatoris*),



Fig. 2a et b. Plaque en bronze. Inv. 1908/4638. Ech. 1:1.
Photo: J. Zbinden, Berne.

¹⁰ Cf. F. JOMINI, *Indicateur d'antiquités suisses/Anzeiger für schweizerische Altertumskunde* (ASA) 10, 1908, p. 363; id., BPA 10, 1910, p. 11.

¹¹ Pour l'édition de l'inscription: O. SCHULTHESS, Bronzefragment mit Weiung an Mars Caisivus aus Avenches, ASA 15, 1913, p. 42-44; CIL XIII 11475. E. HOWALD, E. MEYER, *Die römische Schweiz*, Zurich, 1940, n° 221. Ces trois éditions donnent *P I* au début de la l. 3. Nouvelle édition de la l. 3: FREI-STOLBA/BIELMAN 1996 (*supra* note 6), n° 23.

«pour le salut de l'empereur», est fréquente dans les inscriptions votives¹², aucun de ces témoignages ne présente cette formule abrégée; cette lecture faisait de la plaquette d'Avenches un cas unique et par conséquent douteux.

Lors de l'installation de la plaquette au Musée, entre 1960 et 1970, une relecture attentive a permis de lire en début de ligne 3 les lettres *F L*. La transcription *Fl. Aug.* a donc été proposée sur l'étiquette accompagnant le document dans la vitrine du Musée. Cependant, aucune publication n'est venue appuyer cette correction qui est demeurée jusqu'ici inconnue de la majorité des épigraphistes.

Fl. Aug. est une abréviation bien attestée d'une fonction religieuse romaine, le *fl(amen) Aug(usti)*, le prêtre du culte impérial. La plaquette dédiée à Mars Caisivus fait ainsi connaître un nouveau *flamen* chez les Helvètes.

La fin de la ligne 3, *{e}x stipe*, précise que l'objet dédié à Mars Caisivus par Pomp. Optatus avait été payé par une collecte. On ignore de quel objet précis il s'agissait; les dimensions de la plaquette, attachée à l'offrande, indiquent que celle-ci était de petite taille; peut-être était-ce une statuette. On ne sait rien non plus sur le contexte de la collecte.

Le flaminat municipal chez les Helvètes

Dès le deuxième quart du I^e s. ap. J.-C. au plus tard, Avenches a rendu un culte à l'empereur. Un groupe statuaire de la famille impériale a été retrouvé sur le forum¹³. On ignore cependant à peu près tout de l'organisation de ce culte dans les premières décennies qui suivirent sa création. Le titre porté alors par les prêtres du culte impérial aurait été, selon l'interprétation traditionnellement admise, celui de *mag(ister) sac(rorum) Aug(ustalium)*; selon une hypothèse récente due à H. Wolff, ce titre aurait plutôt été *(sacerdos) Aug(usti) ou Aug(ustalis)*¹⁴. Ce n'est qu'après la fondation de la colonie, en 71 ap. J.-C., que les officiants du culte impérial ont pris, comme ailleurs dans l'Empire, le titre de *flamen*.

La dédicace à Mars Caisivus émanant d'un *flamen* d'Avenches vient s'ajouter à cinq autres attestations de cette prêtrise recensées dans la cité des Helvètes:

¹² Ainsi, par exemple, CIL XIII 6727, 6763, 7458, 7996, etc.

¹³ M. BOSSERT, D. KASPAR, Eine iulisch-claudische Kaiserkultgruppe in Avenches, BPA 22, 1974, p. 18. D. KASPAR, Senatus Consultum, Domus Augusta und Forum Tiberii, Arculiana, Recueil d'hommages offerts à Hans Bögli (F. E. KOENIG, S. REBETZÉ ed.), Avenches, 1995, p. 5-14.

¹⁴ Cf. les inscriptions CIL XIII 5093, 5094, 11478, AE 1967, 326. Pour ce titre dans l'inscription AE, 1967, 326, cf. FREI-STOLBA/BIELMAN 1996 (*supra* note 6), n° 1. De manière générale sur ces titres, cf. L.-A. GYSLER, A. BIELMAN, Le flaminat municipal. Prêtrise officielle du culte impérial à travers les témoignages épigraphiques de la province des Trois Gaules, *Etudes de lettres*, 1994.2, p. 107 et n. 47, ainsi que la bibliographie donnée *infra* note 20.

- CIL XIII 5063¹⁵ est une inscription dédiée par les *vikani* d’Eburodunum (Yverdon) à leur ami et patron, Caius Flavius Camillus, duumvir d’Avenches, patron de la cité et *flamen Augusti*. En récompense de ses mérites envers la cité helvète, Flavius Camillus avait notamment reçu une *schola*¹⁶ et des statues.
- Les trois inscriptions CIL XIII 5102¹⁷, 5103¹⁸ et 5104¹⁹ concernent un seul et même personnage, Tiberius Iulius Abucinus, qui fut duumvir d’Avenches, *patronus publicus*, préfet des travaux publics et *flamen Augusti*. Il exerça une autre fonction religieuse mal définie, le *sacerdos perpetuus*.
- A ces quatre témoignages, on peut ajouter l’inscription CIL XIII 5064, offerte par les *vikani* d’Yverdon à Iulia Festilla qui fut dans la cité des Helvètes la première *flaminica Augusti*, la première prêtresse du culte impérial²⁰.

¹⁵ *C(aio) Flavio Camill[o] | IIvir(o) col(oniae) Hel(vetiorum) flamin[i] | Augusti | quem ordo patronum | civitatis cooptavit eq(ue) | ob merita eius erga rem | publicam scholam et | statuas decrevit vikani | Eburodunenses | amico et patrono.* Sur ce document et en particulier sur le titre de *patronus civitatis* conféré à Flavius Camillus, cf. en dernier lieu R. FREI-STOLBA, *Die Patroni von Aventicum, Arculiana*, (*supra* note 13), p. 37.

¹⁶ Une *schola* est un petite pièce ouverte (ou un petit monument, souvent en demi-cercle) richement décorée et pourvue de sièges; située à proximité des endroits fréquentés d’un centre urbain, elle servait de lieu de conversation. On rencontre plusieurs mentions de *schola* dans les inscriptions d’Avenches; ces monuments semblent avoir été des marques d’honneur particulièrement prisées dans la cité helvète. Cf. à ce propos G. TH. SCHWARZ, *Les scholae et le forum d’Aventicum*, *BPA* 17, 1967, p. 49ss. M. BOSSERT, M. FUCHS, *BPA* 31, 1989, p. 17-20, 32, 55. A. BIELMAN, M. BLANC, *Le forum d’Avenches: inscriptions et monuments*, *Etudes de lettres*, 1994.2, p. 83-92. FREI-STOLBA/BIELMAN 1996 (*supra* note 6), p. 44.

¹⁷ *Ti(berio) Iu[ll(io)] Ti(berii) fil(io) Quiri[n]a (tribu) | Abucino | IIvir(o) praefecto o[pe]r[um] pub[licor]um | flam(ini) Aug(usti) | sacerdoti) per[petuo] | primo omn(ium) patron(o) pub[lic]o | coloni Aventicenses e[x] | aere con[la]to ob egregia | eius erg[a] se merita | pa[t]rono.*

¹⁸ *[Ti(berio) Iu[ll(io)] Ti(berii) fil(io)] Q[uirina (tribu)] | Abu[c]ino | [IIvir(o) praefecto] operum | [publi]corum flam(ini) Aug(usti) | [sacer]d[oti] per[petuo] primo | [omnium] pa[tron]o pub[lic]o | [T]ib(erius) Sancti[u]s Abucinu[s] | Sancti filius h[er]es | tes[tamen]to.*

¹⁹ *[Ti(berio) Iu[ll(io)] Ti(berii) fil(io)] Quirina (tribu) | [Abuci]no | [IIvir(o) praefecto] ope[r]um publicor(um) | [flam(ini) Aug(usti)] | [sacer]d[oti] per[petuo] | [primo omn(ium) patro]n(o) public(o) | [—]. La lecture des documents CIL XIII 5102, 5103, 5104 a été améliorée par TH. PEKARY, *BPA* 19, 1967, p. 49-54 (= AE 1967, 328-330). Sur ces trois inscriptions, cf. en dernier lieu FREI-STOLBA 1995 (*supra* note 15), p. 36-37.*

²⁰ *Iuliae C(aii) Iuli(i) Camil | li filiae Festillae | flaminicae primae Aug(ustae) vicinae | optimae ob egregia | eius merita | vikan(i) Eburodun(enses).* Sur Iulia Festilla et sur cette inscription en particulier, cf. A. BIELMAN, R. FREI-STOLBA, *Les flaminiques du culte impérial: contribution au rôle de la femme sous l’Empire romain*, *Etudes de lettres*, 1994.2, p. 121-126. Cf. également G. WESCH-KLEIN, *Funus publicum. Eine Studie zur öffentlichen Beisetzung und Gewährung von Ehrengräbern in Rom und den Westprovinzen*, Stuttgart, 1993, p. 199.

Ces documents mettent en lumière plusieurs caractéristiques de la prêtrise du culte impérial à l’échelon municipal (ce que l’on appelle plus simplement le flaminat municipal), telle qu’elle se développa dans la cité des Helvètes. Ils autorisent également une confrontation entre les traits principaux de cette situation locale et des témoignages provenant d’autres cités des Trois Gaules²¹.

Le premier élément qui ressort de l’analyse de ces témoignages est le haut niveau social et financier de certains titulaires de la prêtrise impériale municipale avenchoise. Ainsi, C. Flavius Camillus et Iulia Festilla appartenaient à la famille des Camilli; ce clan d’origine aristocratique indigène constituait au début de l’Empire l’une des plus importantes, sinon la plus importante, des familles d’Avenches²². Tiberius Iulius Abucinus était également un membre de l’élite sociale comme en témoigne son rôle de *patronus publicus*²³. La modestie supposée du statut de Pomp. Optatus détonne par rapport à ces trois exemples.

Fait notable, aussi bien Flavius Camillus et Iulia Festilla qu’Abucinus descendant de familles indigènes: l’origine helvète des Camilli est connue de longue date²⁴; Abucinus pour sa part porte un *cognomen* qui conserve une marque celtique²⁵; quant à son prénom, Tiberius, il se réfère naturellement à l’empereur Tibère, ce qui pourrait indiquer que le père (ou le grand-père) d’Abucinus avait reçu la citoyenneté romaine sous Tibère²⁶. L’hypothèse de l’origine gallo-romaine, sinon indigène, de Pomp. Optatus a été avancée plus haut.

Il faut également noter ce que l’on serait tenté d’appeler «l’exercice familial de la prêtrise impériale». En effet, ce n’est certainement pas un hasard si la première flaminique

²¹ Si beaucoup d’ouvrages ont été consacrés au culte impérial, peu d’entre eux se sont intéressés à l’organisation concrète du culte et de sa prêtrise municipale. Voir cependant D. LADAGE, *Städtische Priester und Kultämter im lateinischen Westen des Imperium Romanum zur Kaiserzeit*, Köln, 1971. M. S. BASSIGNANO, *Il flaminato nelle province romane dell’Africa*, Roma, 1974. D. FISHWICK, *The Imperial Cult in the Latin West. Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire*, Leiden, 1987-1992. Le flaminat municipal dans les Trois Gaules a fait l’objet d’un mémoire de licence par L.-A. GYSLER, Université de Lausanne, 1985. Les données essentielles de ce travail inédit ont été résumées et remises à jour dans GYSLER/BIELMAN 1994 (*supra* note 14), p. 93-111. U.-M. LIERTZ prépare, à Helsinki, une thèse sur le flaminat municipal, *Kaiserkult und Kaiserverehrung in den germanischen Provinzen und der Gallia Belgica*.

²² Sur les Camilli, cf. en particulier D. VAN BERCHEM, Note sur la famille helvète des Camilli, *ASSPA* 77, 1994, p. 109-114. R. FREI-STOLBA, *Die Helvetier im römischen Reich. Ueberlegungen zu ihrer Integration und Gesellschaftsstruktur*, in *La politique édilitaire dans les provinces de l’empire romain. Actes du IIe colloque roumano-suisse. Berne 12-19 sept. 1993*, Berne, 1995, p. 167-186. FREI-STOLBA/BIELMAN 1996 (*supra* note 6), n° 5; R. FREI-STOLBA, Claude et les Helvètes, *infra*, p. 60.

²³ Sur les patrons d’Avenches, cf. FREI-STOLBA 1995 (*supra* note 15), p. 33-41.

²⁴ Cf. *supra* n. 22.

²⁵ Cf. Th. PEKARY, *BPA* 19, 1967, p. 53-54.

²⁶ Cf. D. VAN BERCHEM, *Les routes et l’histoire*, Genève, 1982, p. 163. FREI-STOLBA 1995 (*supra* note 15), p. 39.

d'Avenches fut Iulia Festilla dont le père, C. Iulius Camillus²⁷, et l'un de ses parents, C. Flavius Camillus, étaient ou avaient été chargés du culte impérial municipal. La charge de prêtre du culte impérial était prestigieuse; l'occuper traduisait tout à la fois la puissance du titulaire et son attachement aux valeurs romaines; il est donc logique que certaines familles aient cherché à garder la haute main sur cette charge.

On peut plus ou moins déterminer la période d'activité de trois des prêtres avenchois: des sources²⁸ laissent déduire que Iulia Festilla, la première flaminique d'Avenches, a vécu dans la seconde moitié du I^{er} s. Selon D. van Berchem, C. Flavius Camillus aurait exercé des charges importantes à Avenches à la période de la fondation de la colonie, dans le dernier quart du I^{er} s.²⁹; R. Frei-Stolba est plus réservée sur la date précise de la carrière de cet homme, qu'elle situe entre la fin du I^{er} s. et le début du II^e s.³⁰. Le prénom de Tiberius Abucinus, qui se réfère à l'empereur Tibère, pourrait donner à penser que l'homme vivait dans la seconde moitié du I^{er} s ou au début du II^e s.³¹; la mention dans l'une des inscriptions en son honneur (CIL XIII 5102) de *coloni Aventicenses* prouve en tout cas que ce document a été rédigé après la fondation de la colonie d'Avenches (71 ap. J.-C.). Ces trois témoignages du I^{er}-II^e s. sont révélateurs de la démarche de Rome: celle-ci s'est ostensiblement appuyée sur l'élite indigène romanisée pour asseoir le culte impérial dans la colonie nouvellement fondée.

La situation de Pomp. Optatus s'écarte de ces considérations: d'origine plus modeste, Pomp. Optatus trahit la popularisation de la fonction de *flamen* à la fin du Haut-Empire, au III^e s., lorsque les provinces étaient parfaitement romanisées et le culte impérial solidement enraciné.

Dans les deux cas de Flavius Camillus et d'Abucinus, le flaminat est juxtaposé au duumvirat, ce qui confirme la position élitaire de ces titulaires du flaminat et leur brillante

carrière municipale. Les documents à notre disposition ne précisent pas la durée de la charge; probablement, comme c'était en règle générale le cas, s'agissait-il d'une fonction annuelle. Le fait que les inscriptions en l'honneur de Flavius Camillus et de Iulia Festilla aient été élevées par des *vikani*, c'est-à-dire par les habitants d'un *vicus*, d'une bourgade sise sur le territoire de la colonie, montre que la compétence des prêtres impériaux municipaux s'exerçait sur l'ensemble du territoire helvète et non sur le seul chef-lieu, Avenches.

Les inscriptions ne nous disent rien sur le lieu d'activité principal des prêtres impériaux. On sait par l'archéologie qu'Avenches disposait d'un, voire de deux temples du culte impérial³²; on ne sait cependant pas comment le culte s'organisait en liaison avec ces édifices.

Les documents avenchois ne précisent pas non plus si les prêtres officiaient en l'honneur des empereurs morts ou vivants; toutefois, le culte des empereurs divinisés étant rarement attesté en Gaule³³, on suppose à bon droit que le culte concernait plus certainement l'empereur régnant. En ce qui concerne le culte rendu par les flaminiques, le problème est délicat, non seulement à Avenches mais dans l'ensemble de l'Empire: de quand date la création de cette prêtrise, les flaminiques vénéraient-elles la seule épouse de l'empereur ou d'autres femmes de la famille impériale, vivantes et/ou décédées, autant de questions que la rareté des études consacrées aux flaminiques laisse pour l'instant sans réponse³⁴. Nos lacunes sont particulièrement criantes pour le I^{er} s. qui correspond à la période d'activité de Iulia Festilla³⁵. Néanmoins, il est raisonnable de supposer un élargissement du culte municipal avenchois par le biais de l'instauration du culte des impératrices, sitôt après la fondation de la colonie, en signe de reconnaissance envers le pouvoir impérial.

²⁷ Pour le lien entre C. Iulius Camillus et le culte impérial, cf. CIL XIII 5093 et 5094, ainsi que *supra* note 14.

²⁸ Le père de Iulia Festilla était membre de l'état-major de Claude durant la campagne de Bretagne: cf. CIL XIII 5093 et surtout l'étude de R. Frei-Stolba, Claude et les Helvètes, *infra*, p. 59-72. En outre, Iulia Festilla fut exécutrice testamentaire de son parent C. Valerius Camillus, selon une inscription que l'on date du milieu du I^{er} s. environ: cf. CIL XIII 5110 et FREI-STOLBA/BIELMAN 1996 (*supra* note 6), n° 5.

²⁹ D. VAN BERCHEM, Avenches, colonie latine?, *Les routes et l'histoire*, Genève 1982, p. 148; selon cet auteur, le gentilice *Flavius* porté par C. Flavius Camillus pourrait évoquer des liens entre une branche des Camilli et le banquier Flavius Sabinus, père de l'empereur Vespasien, qui était venu s'établir à Avenches et qui y mourut. Ces liens expliqueraient notamment les honneurs grandioses octroyés à C. Flavius Camillus par la cité d'Avenches, cf. D. VAN BERCHEM, ASSPA 77, 1994, p. 109-110.

³⁰ R. FREI-STOLBA, Die Helvetier im römischen Reich. Ueberlegungen zu ihrer Integration und Gesellschaftstruktur, in *La politique édilitaire dans les provinces de l'empire romain. Actes du II^e colloque roumano-suisse. Berne 12-19 sept. 1993* (H. HERZIG, R. FREI-STOLBA éd.) Berne, 1995, p. 175.

³¹ R. FREI-STOLBA, in *La politique édilitaire dans les provinces de l'empire romain*, p. 172.

³² Selon R. ETIENNE, *BPA* 29, 1985, p. 5-26, le culte impérial était célébré dans le sanctuaire avenchois du Cigognier. Cette interprétation est adoptée par M. TRUNK, *Römische Tempel in den Rhein- und westlichen Donauprovinzen*, Augst, 1991, p. 179. Une autre hypothèse a été formulée qui verrait le culte impérial rendu également dans un second sanctuaire, situé sur le forum: M. BOSSERT, M. FUCHS, *BPA* 31, 1989, p. 12-102, en part. p. 24-30; en outre dans ces deux temples, le culte des empereurs aurait été associé au culte d'autres divinités du panthéon gallo-romain, cf. M. FUCHS, IOM au pied du Temple d'Avenches, *BPA* 34, 1992, p. 5-22, en part. p. 15-20. Une troisième hypothèse propose de localiser le culte impérial dans le Temple de la Grange des Dîmes: M. VERZÄR-BASS, *Bemerkungen zum Problem der Kaiserkultstätte in Aventicum, Arculiana* (*supra* note 13), p. 15-31. Sur l'ensemble des cultes célébrés à Avenches et les temples répertoriés, cf. W. VAN ANDRINGA, Cultes publics et statut juridique de la cité des Helvètes, *Roman Religion in Gallia Belgica & the Germaniae. Actes des quatrièmes rencontres scientifiques de Luxembourg*, Luxembourg, 1994, p. 170-194.

³³ Seuls deux exemples sont connus à Lyon: AE, 1952, 23; AE, 1966, 252, auxquels s'ajoute un cas à Tours: CIL XIII 3079.

³⁴ Cf. à ce propos FREI-STOLBA/BIELMAN 1994 (*supra* note 20), p. 113-120.

³⁵ WESCH-KLEIN, 1993 (*supra* note 20), p. 199, pense que le culte rendu par Iulia Festilla concernait Livie divinisée.

La vénération de l'empereur n'éloignait pas les titulaires de la prêtrise impériale d'autres préoccupations religieuses : ainsi Pomp. Optatus offre-t-il à Mars Caisivus, une divinité indigène, une statuette dédiée par la communauté au terme d'une collecte ; ainsi Iulia Festilla a-t-elle dédié un autel à Apollon³⁶. Enfin, le sacerdoce perpétuel exercé par Abucinus pourrait éventuellement concerner le service d'une divinité indigène mais nous ne disposons d'aucun élément pour l'affirmer³⁷.

De manière générale, ce qui frappe au terme de l'analyse, c'est l'implication de ces personnages dans la vie locale : charges municipales et rôle de patron pour Ti. Iulius Abucinus et C. Flavius Camillus, participation à l'embellissement et à l'urbanisation de la cité par le biais de leur famille pour C. Flavius Camillus et Iulia Festilla³⁸, organisation d'une collecte à but religieux pour Optatus ; chacun à sa mesure semble avoir contribué au dynamisme municipal.

Le flaminat dans les Trois Gaules

Si l'on compare la situation des prêtres du culte impérial à Avenches aux autres exemples connus dans les Trois Gaules, on constate que les Helvètes se sont conformés aux principes en vigueur dans le reste de la province, principes dont les caractéristiques sont les suivantes³⁹ :

- les prêtres jouissaient de la citoyenneté romaine et, au I^{er}, voire au II^e s. ap. J.-C., étaient souvent des membres de l'aristocratie locale d'origine indigène ;

- la transmission de la prêtrise au sein d'une même famille s'observe régulièrement ;
- le flaminat occupait une place de choix dans le cursus municipal dont il constituait parfois le couronnement, conjointement avec le duumvirat ;
- les prêtres associaient au culte impérial l'ensemble des habitants d'une *civitas*, ceux du territoire comme ceux du chef-lieu ;
- l'exercice de la prêtrise impériale se combinait fréquemment avec d'autres charges religieuses, en particulier le culte de divinités celtes ;
- les prêtres impériaux ont participé activement à la vie municipale et ont favorisé de diverses manières l'urbanisation des cités.

Au I^{er} et au II^e s., parce qu'ils incarnaient le caractère sacré du pouvoir romain et parce qu'en même temps ils étaient membres de l'élite locale, puissante et fortunée, les titulaires du flaminat et du flaminicat apparaissent comme des instruments privilégiés de la romanisation dans les cités de Gaule. Les prêtres du culte impérial d'Avenches, Camillus, Abucinus, Festilla et d'autres dont le nom nous échappe, ont contribué, eux aussi, à rapprocher leur cité du modèle civique et urbanistique romain.

Une fois le mode de vie romain clairement adopté par les citoyens, le culte impérial put alors être confié à des membres de la classe moyenne – tel vraisemblablement un Optatus – individus pour qui cette charge constituait un intéressant tremplin social.

³⁶ CIL XIII 5051. L'autel a été retrouvé à Baulmes, au-dessus d'Yverdon, à proximité de l'important axe routier qui conduisait à Pontarlier par le col de Jougne.

³⁷ Cf. GYSLER/BIELMAN 1994 (*supra* note 14), p. 107 et n. 47-49.

³⁸ On suppose notamment que les Camilli ont contribué à la construction des thermes du forum à Avenches, à l'époque flavienne, cf. FREI-STOLBA/BIELMAN 1996 (*supra* note 6), n° 5. Les honneurs décernés à C. Flavius Camillus relèvent aussi du domaine architectural puisqu'il se voit ériger une *schola*.

³⁹ Les éléments qui suivent sont tirés de GYSLER/BIELMAN 1994 (*supra* note 14), p. 93-111.